



**CONVENTION
COLLECTIVE NATIONALE
DE LA COIFFURE ET DES
PROFESSIONS CONNEXES
IDCC N°2596**

**VOTRE
COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ
COLLECTIVE**

COIFFURE  VITALITÉ

Le régime santé de la branche Coiffure


COIFFURE VITALITÉ : LA SEULE SOLUTION SANTÉ DE LA BRANCHE COIFFURE CONSTRUITE EN FAVEUR DE VOS SALARIÉS

En tant que dirigeant d'un salon de coiffure, vous avez besoin de solutions santé qui vous permettent :

- de répondre aux obligations légales et conventionnelles prévues par la convention collective nationale de la coiffure ;
- de maîtriser votre budget ;
- d'offrir à vos salariés une couverture frais de santé de très bonne qualité, vecteur de fidélisation et de motivation.

L'offre Coiffure Vitalité répond à toutes ces préoccupations !

Quelques chiffres


21 000
salons
adhérents



**Près de
89 000**
personnes
protégées

Coiffure Vitalité est **une offre complète de protection sociale** construite en faveur des salariés de la Coiffure et des professions connexes. Cette marque est le fruit d'une co-construction entre les **partenaires sociaux** de la branche coiffure et de **mutuelles** expertes en matière de protection sociale, qui comporte trois volets :

LES FRAIS DE SANTÉ
LA PRÉVENTION
UN FONDS SOCIAL DÉDIÉ

Les avantages de l'offre Coiffure Vitalité

Les partenaires sociaux de la branche de la coiffure mettent à votre disposition « Coiffure Vitalité », une solution d'offres et de services de protection sociale.

Avec Coiffure Vitalité, vous bénéficiez d'une offre présentant les avantages suivants :

- Une offre proposant un **large choix de garanties** avec 4 niveaux de couverture ;
- Une offre **conforme à la réforme du 100 % santé** ;
- Une offre **répondant aux obligations conventionnelles*** de la branche ;
- Une offre **responsable** ouvrant droit à des **avantages fiscaux et sociaux pour l'employeur** ;
- Une couverture **obligatoire pour les salariés** et leurs enfants et **facultative pour les conjoints**.

*L'employeur a l'obligation de proposer à ses salariés des garanties au moins égales à la « base conventionnelle » de l'offre Coiffure Vitalité et de financer au moins 59,5% de la cotisation correspondante.





DEPUIS
PLUSIEURS ANNÉES,
COIFFURE VITALITÉ
S'ENGAGE DANS LA LUTTE
CONTRE LE CANCER DU SEIN
AVEC SON OPÉRATION
BOUCLES ROSES.

Un fonds social pour venir en aide aux salariés ou retraités du monde de la coiffure



L'accès aux soins pour tous est une des priorités des partenaires sociaux et des mutuelles qui co-assurent le régime frais de santé de la branche coiffure. À cette fin, **un fonds social spécialement dédié aux salariés de la coiffure** est mis en place pour venir en aide aux adhérents en difficulté financière.

Des soins spécifiques peu ou pas remboursés ?

Un souci de santé et des difficultés de paiement ?

Un accident de la vie qui met en péril la situation financière de la famille ?

Ce fonds social permet d'allouer des **aides ponctuelles** pour permettre aux adhérents «Coiffure Vitalité» d'accéder aux soins lorsque ceux-ci fragilisent leur situation financière. Son intervention s'appuie notamment sur les **principes d'égalité de traitement, de confidentialité et de prise en charge personnalisée.**



Un programme de prévention dédié

Les partenaires sociaux, soucieux de la santé de vos salariés, ont intégré **un programme de prévention exclusivement dédié à la branche** qu'ils adaptent régulièrement aux besoins de la profession en fonction des enjeux environnementaux et sociétaux.



Des conseillers proches de vous et de vos salariés

Les partenaires sociaux ont mis en place depuis 2000 un régime frais de santé conventionnel pour apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des coiffeurs en termes de santé. **Les partenaires sociaux ont sélectionné 14 mutuelles** pour gérer ce régime et assurer un service de proximité aux salariés de la coiffure. Ainsi vous bénéficiez d'une **relation privilégiée avec un conseiller dédié partout en France.**

coiffurevitalité.fr : un site internet dédié aux dirigeants et aux salariés de la coiffure

Depuis le site internet, les dirigeants et les salariés peuvent accéder à toutes les informations concernant leurs garanties, les services associés (prévention et fonds social) et leur extranet.



Rendez-vous sur notre site
www.coiffurevitalite.fr



Abonnez-vous à la newsletter
Coiffure Vitalité
pour ne rien manquer de l'actualité !

Les mutuelles partenaires



Vos organisations syndicales

Vos organisations patronales



COIFFURE VITALITÉ

Le régime santé de la branche Coiffure